

FICHE 1 - ANNEXE 1

**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE NUMÉRO NATIONAL D'ÉMETTEUR
DE PRÉLÈVEMENT, DE TÉLÉRÈGLEMENT
OU DE TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT**

A adresser à : BANQUE DE FRANCE
SETEC 28-1214
39, rue Croix-des-Petits-Champs
75001 PARIS

DATE :
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR :
CODE ÉTABLISSEMENT :
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :
ADRESSE¹ :
.....

1) ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DE L'ÉMETTEUR

	PERSONNE MORALE	PERSONNE PHYSIQUE
Dénomination ou raison sociale ou nom patronymique ²	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénoms	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Appellations commerciales ³	1 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>
	2 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>
Numéro SIREN ⁴	<input type="text"/>	À défaut de N° SIREN pour les personnes physiques ⁵ :
		Date de naissance <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
LIEU DE NAISSANCE :		
Département ou Pays	<input type="text"/>	
Commune	<input type="text"/>	

¹ Indiquer l'adresse à laquelle la notification d'attribution de NNE doit être envoyée.
² Le Numéro National d'Émetteur ne doit être attribué qu'au créancier même si la constitution des enregistrements et la remise des informations à la banque présentatrice sont assurées par un tiers.
³ Indiquer, s'il y a lieu, la (ou les) appellation(s) commerciale(s) connue(s) des débiteurs (une appellation par ligne, limitée à 24 caractères). Cette (ou l'une de ces) appellation(s) peut être indiquée par l'émetteur dans la zone C3 (« Raison sociale du créancier »), pour l'enregistrement clientèle, ou dans la zone B6 (« Nom du créancier client ») pour celui échangé au SIT.
⁴ Lorsqu'il s'agit d'une personne morale de création récente ou d'une personne physique en début d'activité qui ne possèdent pas encore de numéro SIREN, il convient d'indiquer « EN COURS D'ATTRIBUTION » ; le numéro doit être porté à la connaissance de la Banque de France dès qu'il est connu de l'établissement qui est à l'origine de la demande ; pour les émetteurs qui ne relèvent pas du système SIRENE, indiquer « PAS DE NUMÉRO SIREN ». Pour les émetteurs non-résidents, le n° de SIREN est remplacé par la mention "non-résidents".
⁵ Pour les non-résidents indiquer la mention : "non résidents" en lieu et place de la date de naissance.

FICHE 1 - ANNEXE 1 (suite)

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL OU DU DOMICILE :

Numéro, voie, etc	<input type="text"/>
Commune	<input type="text"/>
Code Postal, Bureau distributeur	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>

Cachet de l'établissement et
signature¹

2) DOCUMENTS À FOURNIR EN SUS

- ① pour les personnes morales ou physiques exerçant une activité commerciale :
 - ♦ extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (Kbis) ou tout autre justificatif de l'INSEE indiquant le numéro SIREN.
- ② pour les personnes morales n'exerçant pas d'activité commerciale :
 - ♦ justification de l'absence d'inscription au système SIRENE (interrogation minitel)
 - ♦ copie des statuts et mention de l'adresse
 - ♦ date d'enregistrement des statuts
- ③ pour les personnes physiques n'exerçant pas d'activité commerciale :
 - ♦ justification de l'absence d'inscription au système SIRENE (interrogation minitel)
 - ♦ renseignements sur l'activité justifiant un NNE